

# Invitation à une activité de formation continue

**Titre :** Atelier sur le suivi des résultats

**No d'activité :** 79543

**Date :** jeudi le 20 janvier 2022

**Lieu :** Webinaire

**Coordonnées :** Inscription obligatoire

En respect avec les exigences fixées par la FMOQ, un pourcentage limité de médecins hors territoire de l'AMOY et autres professionnels de la santé peuvent assister aux formations offertes. L'AMOY se réserve le droit d'annuler toute inscription sans préavis. Chaque inscription sera approuvée par le comité organisateur de l'AMOY.

## Objectifs

- Présenter l'information sur les obligations de suivi,
- Outiller les participants avec des principes de base d'amélioration de la pratique (principes de 'QI').
- Discuter en groupe pour trouver des avenues possibles à l'amélioration dans la pratique de chacun.

**Président de séance :** Dr Francis Graveline

## Horaire

2022-01-20	13:00	14:30	Atelier	Pas de nouvelles, bonnes nouvelles? Créez un système plus fiable pour le suivi des résultats d'examen	Dre Katherine Larivière et Dr Robert Johnston médecins-conseil à l'ACPM
2022-01-20	14:30	15:00	Pause/Repas	Pause	
2022-01-20	15:00	16:30	Atelier	Pas de nouvelles, bonnes nouvelles? Créez un système plus fiable pour le suivi des résultats d'examen (suite)	Dre Katherine Larivière et Dr Robert Johnston, médecins-conseil à l'ACPM

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de ACPM

*Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>*

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.